



Séance du 14 novembre à 19 heures

Le quatorze novembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Lamagdelaine, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (43)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassies),

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. REDOULES Matthieu (Espère), Mme VANBESIEN Joëlle (Le Montat),

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (25)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme MARTY), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à M. DELPECH), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelynne (Cahors - procuration donnée à M. TULET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PETIT Jean (Espère), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Gély – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard - procuration donnée à M. VASSOUZE-FAURE).

Procurations : 6

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191114-21B_14_11_2019-DE
Regu le 18/11/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Aménagement du Territoire

Objet : Convention opérationnelle "Secteur du Castelas" entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, la commune de Fontanes et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie – avenant n°1

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 14 novembre 2019

Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Aménagement du Territoire

Objet : Convention opérationnelle "Secteur du Castelas" entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, la commune de Fontanes et l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie – avenant n° 1

PJ : projet de l'avenant

Vu le décret n°2017-836 du 5 mai 2017 modifiant le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Languedoc-Roussillon ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.321-1 et R.321-1 ;
Vu la convention entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), la commune de Fontanes et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors n° 0408LT2018 en date du 12 novembre 2018.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 septembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé le projet de convention opérationnelle « Secteur du Castelas » entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO), la commune de Fontanes et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

La signature de la convention est intervenue le 12 novembre 2018. La Communauté d'agglomération s'est notamment engagée à :

- Apporter un appui technique à la commune de Fontanes pour la définition de son projet d'aménagement ;
- Assister la commune dans la mise en place des outils fonciers, financiers et réglementaires facilitant l'action foncière ;
- Faciliter le rapprochement avec les bailleurs sociaux susceptibles d'intervenir.

A ce jour, 162 140 € ont été dépensés par l'EPFO sur l'enveloppe de 220 000 € initialement fixée au sein de l'article 3.2 de la convention opérationnelle, soit 74% du montant prévisionnel.

Afin de poursuivre l'intervention de l'EPFO, il est proposé d'augmenter le montant de l'engagement financier de l'EPFO, de 220 000 € à 250 000 €. Afin d'y procéder, il convient de modifier par avenant la convention précitée en date du 12 novembre 2018.

En outre, l'avenant introduira deux nouvelles dispositions issues du programme pluriannuel d'intervention de l'EPFO pour la période 2019/2023. Ces dispositions permettent d'une part, d'augmenter la date de la première actualisation au 1^{er} janvier de la quatrième année qui suit la date de paiement des dépenses par l'EPFO, et non plus au 1^{er} janvier de la deuxième année comme spécifié au sein de la convention initiale ; d'autre part, d'introduire une clause concernant le cofinancement possible d'études pré-opérationnelles par l'EPFO.

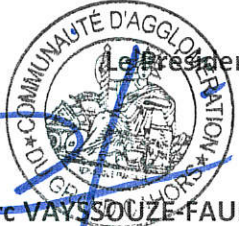
L'avenant à intervenir permettant à l'EPFO de poursuivre le projet défini en partenariat avec la commune de Fontanes, il y a lieu de donner une suite favorable à la proposition d'avenant, étant précisé que celui-ci n'emporte aucune conséquence financière ni patrimoniale pour notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention opérationnelle « Secteur du Castelas » intervenue entre l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, la commune de Fontanes et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et les documents y afférents, ainsi que tout futur avenant qui serait sans conséquence financière ou patrimoniale pour le Grand Cahors ;
- c- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre des dispositions précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE